

Trois-Rivières, 3 Janvier 1837.

£370 1 6 Ct.

Dans trente-trois jours après date, payez à Mr. Adonis Clermont ou ordre trois cent soixante-dix Louis, un chelin et six deniers courant, valeur reçue.

EDOUARD RAGOTIN.

Mr. JEAN COMMANDEUR. } Accepté par JEAN COMMANDEUR,
Montréal. } payable chez LEBLANC & Cie.
Banquiers,
Montréal.



III. LETTRES DE CHANGE.

Une lettre de Change est un ordre écrit par une personne à une autre personne, la requérant de payer une certaine somme d'argent à une troisième personne, ou à son ordre, et à demande ou dans un temps spécifié.

C'est par le moyen des Lettres de Change, que l'argent est remis ordinairement d'un pays à un autre. Il y a généralement quatre personnes concernées dans une Lettre de Change ; deux résidants dans le lieu où la Lettre est tirée, et deux au lieu où elle doit être payée. Ainsi A. de Montréal, doit à B. de Québec ; et, au lieu de remettre l'argent spécifié à B. il s'adresse à C. qui réside à Montréal, auquel D. de Québec, doit. A. paie l'argent à C. et reçoit de lui un billet adressé à D. pour payer le montant à B. ou à une autre personne appointée par lui, qui l'envoie à son correspondant B. avec un ordre que l'argent lui soit payé par D.

Mais il arrive souvent qu'il n'y a que trois personnes concernées dans une Lettre de Change ; par exemple, Richard Boucau, résidant à Québec, désire remettre une somme d'argent à Jean Chardon de Londres, et ayant George Dessein pour débiteur à Londres, il adresse au dit Dessein un Billet dans lequel il lui ordonne de payer la somme y mentionnée, à Jean Chardon ou à son ordre.